



Le 18 juin 2018

Le secrétaire départemental,

à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale  
Circonscription Laval SUD-OUEST - DSDEN  
Cité administrative - BP 23851  
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union  
Départementale des  
syndicats FORCE  
OUVRIERE de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.26.15.91.72

✉ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

*Objet : Rentrée en chantant*

Monsieur l'Inspecteur,

La semaine dernière, vous adressiez aux écoles de votre circonscription, un courrier concernant la « rentrée en chantant ». Si cette note soulève quelques interrogations, je souhaiterais m'arrêter sur deux aspects relatifs au statut des personnels et à leurs obligations.

Le premier concerne le caractère facultatif de cette opération. Le SNUDI-FO de la Mayenne rappelle aux collègues du département que la demande ministérielle qui consisterait à accueillir les nouveaux élèves en musique, ne peut en aucun cas être présentée comme une obligation. A ce propos, le courrier de Monsieur le Recteur précise « ... *il est important que chaque école, chaque collège, chaque lycée puisse proposer ce temps d'accueil convivial, musical et créatif.* » En outre, une consigne, une incitation ou une proposition, qu'elle émane du ministre, du recteur ou du directeur académique ne saurait se substituer à la réglementation en vigueur relative à nos obligations réglementaires de service.

D'autre part, vous demandez à nos collègues de vous communiquer les actions qu'ils pourraient mener par l'intermédiaire d'un « coupon-réponse » ; cette demande ne peut qu'être perçue comme un contrôle de votre part sur une organisation facultative de la rentrée dans les écoles. Ce n'est pas acceptable.

Aussi, vous comprendrez, Monsieur l'Inspecteur, que le SNUDI-FO 53 rappelle aux enseignants qu'ils ont toute latitude pour organiser la rentrée comme ils l'entendent, avec les dispositions qu'ils jugent pertinentes pour l'ensemble de leurs élèves, et qu'en aucun cas, ils ne puissent être inquiétés s'ils ne répondaient pas favorablement à votre proposition.

Je vous prie d'agréer monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Stève Gaudin